

Vendredi 15 novembre 2019 – Conférence de Presse

PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME EN LIGNE DÉPARTEMENTALE
D'OFFRES DE STAGES POUR LES COLLÉGIENS DE 3^{ème} DE LA CHARENTE-MARITIME



Grâce au Département de la Charente-Maritime, trouver un stage devient facile !

Le Département, via sa mission citoyenneté, a créé un site Internet afin de faciliter l'accès au stage de découverte du monde professionnel, obligatoire pour tous les élèves de 3^{ème}.
>**Rendez-vous sur stage3eme.charente-maritime.fr**, en quelques clics, les jeunes **créent** leur compte, **consultent** les offres disponibles et **déposent** leurs candidatures !

En créant cette plateforme numérique, le Département souhaite **sensibiliser** le grand public au caractère citoyen de l'accueil des stagiaires de 3^{ème}, **informer et encourager** les collectivités, les associations, les entreprises, sur la possibilité d'accueillir nos jeunes et **augmenter** le nombre de stagiaires accueillis notamment par les services du Département.

// CRÉER UNE PLATEFORME EN LIGNE POUR TOUS LES COLLÉGIENS DE 3^{ème} DE LA CHARENTE-MARITIME !

Environ 7 000 collégiens scolarisés en 3^{ème} en Charente-Maritime doivent chaque année effectuer un stage d'observation en milieu professionnel. En partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Préfecture de la Charente-Maritime, le Département soutient les collégiennes et les collégiens, notamment les plus éloignés des réseaux professionnels, à trouver un stage d'observation et de favoriser la découverte du monde économique et professionnel.

Fort du constat que beaucoup d'élèves sont confrontés chaque année à des difficultés pour trouver une structure d'accueil, la création de cette offre en ligne vise à permettre aux collégiens qui ne bénéficient pas d'un cercle familial ayant des relations personnelles ou professionnelles suffisantes d'**accéder à des offres qui ne seront pas des choix par défaut**. De nombreuses structures, partout en Charente-Maritime et au sein desquelles de nombreux métiers sont à découvrir, sont peu connues du grand public. La plateforme participe ainsi à la découverte de ces établissements et de leurs métiers et contribue à l'orientation potentielle des élèves.

⇒ *Les principales difficultés rencontrées*

- *Absence d'un réseau professionnel et/ ou personnel*
- *Des offres de stage peu diversifiées et concentrées dans des zones urbaines et péri-urbaines*
- *Une méconnaissance de la démarche d'accueil des collégiens par les acteurs du territoire*

⇒ *Les réponses*

- *Promouvoir l'accueil des collégiens auprès des divers acteurs professionnels et du monde associatif de la Charente-Maritime*
- *Faciliter la mise en contact des élèves avec les structures mobilisées*

⇒ *Comment ça marche*

- *Un budget de 60 000€ a été voté par l'Assemblée départementale pour financer ce dispositif durant 3 ans.*
- *La Société MILLIWEB a été retenue pour la création de la plate-forme (entreprise proposant des solutions innovantes pour répondre à des problématiques de terrain telles que l'accès au numérique éducatif pour tous).*
- *La Mission Citoyenneté du Département collecte et met en ligne les offres de stages disponibles dans des secteurs d'activités et des zones géographiques très variés.*



// RÉPARTITION DES OFFRES DE STAGE

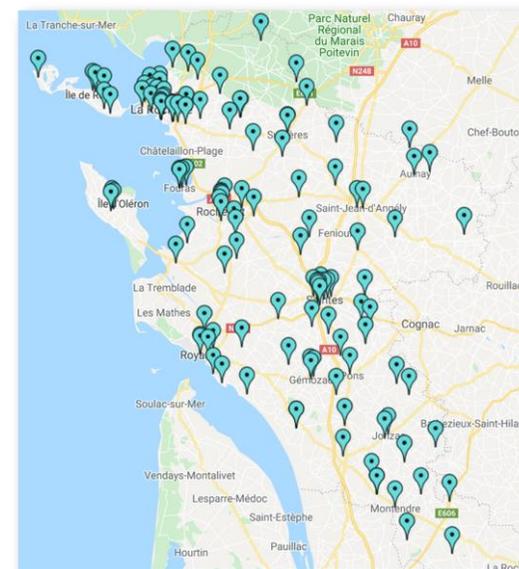
Les services du Département ainsi que les collectivités territoriales se sont engagés afin d'accueillir le plus grand nombre de collégiens ainsi que ses partenaires économiques et associatifs afin de présenter une offre la plus large possible. Avec l'opération "Stages découvertes 3^{ème}", le Département ouvre ses portes aux élèves afin de découvrir les 149 métiers de l'institution et ses missions citoyennes. La mobilisation des structures partenaires se poursuit et des offres de stages pourront être déposées tout au long de l'année.

⇒ **Les 200 offres présentées sont réparties de la manière suivante :**

- **Le Département : 80 offres**
- **Les collectivités territoriales (Mairies/EPCI) : 65 offres**
- **Les entreprises et la société civile : 55 offres**

⇒ **Rappel objectifs**

- **Renforcer la qualité des stages et offrir aux collégiens de nouvelles opportunités**
- **Encourager la mobilisation basée sur le volontariat auprès des associations, entreprises, collectivités et services du Département**
- **Sensibiliser le grand public au caractère citoyen de l'accueil des stagiaires de 3^{ème}**
- **Augmenter le nombre de stagiaires accueillis par les services du Département**



Répartition géographique des offres (13/11/2019)

// QUELQUES CHIFFRES CLÉS ...

200

Nombre d'offres proposées
sur la plateforme depuis
sa mise en ligne (04/11/2019)

13

Nombre d'offres pourvues

120

Dossiers en cours d'instruction

2 500

Nombre total de visites
depuis la mise en ligne de la
plateforme (04/11/2019)

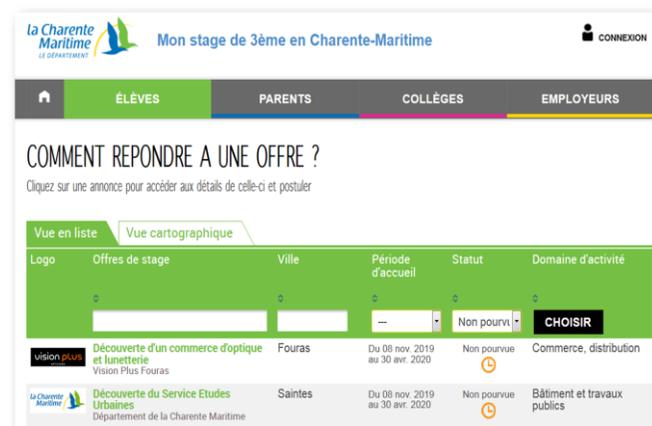
// LA PLATEFORME NUMÉRIQUE... UN FONCTIONNEMENT SIMPLE ET ACCESSIBLE À TOUS

Une fois les offres publiées, les collégiens de 3^{ème} peuvent consulter les offres disponibles sur la plateforme.

⇒ **Plusieurs critères de filtrage sont possibles**

- Mots-clés liés à l'offre et/ou à l'employeur
- Secteur géographique
- Places de stage disponibles
- Domaine d'activité
- Statut de l'offre
- Dates de stage...

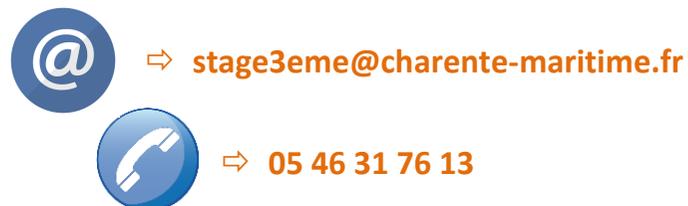
Pour permettre l'anonymat des candidats et favoriser ainsi l'égalité des chances, les candidatures transmises aux employeurs sont anonymes. Seul le texte de motivation permet éventuellement de sélectionner un ou plusieurs élèves pour une offre de stage. Les informations du candidat ne sont communiquées qu'à partir du moment où il faut prendre contact pour établir la convention.



// LA MISSION CITOYENNETÉ ... AU SERVICE DES COLLÉGIENS ET DES FAMILLES



Créée en 2017, la Mission Citoyenneté du Département de la Charente-Maritime a conduit la création de ce dispositif et une cellule projet est à la disposition de chacun afin de répondre à leurs questions. En effet, conscient de la nécessité d'une plate-forme pour répondre aux besoins des plus éloignés, le Département joue la carte de la proximité en mettant à disposition une adresse mail ainsi qu'un numéro de téléphone.



// À PROPOS DU STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL ... CADRE & OBJECTIFS

La séquence d'observation en milieu professionnel, appelée "stage" est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième, en application des dispositions de l'article D. 332-14 du code de l'éducation dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales, aux conditions prévues par le code du travail.

D'une durée de cinq jours consécutifs ou non, elle se déroule durant le temps scolaire. Elle peut aussi être divisée en plusieurs périodes, par exemple trois jours puis deux jours. Elle est intégrée au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel dit "Parcours Avenir".

Le stage d'observation a pour objectif de "développer les connaissances des élèves sur l'environnement technologique, économique et professionnel et notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation"

La séquence d'observation en milieu professionnel doit être prévue et insérée dans les emplois du temps de l'année scolaire pour tous les élèves des classes de troisième. Son organisation relève de l'initiative des établissements.

Les contraintes de mise en œuvre sont rappelées en annexe.

⇒ **Deux modalités sont possibles pour effectuer une période d'observation en milieu professionnel pour les collégiens des classes de 3^{ème} :**

○ **Hors temps scolaire**

Une semaine durant les vacances scolaires sous la responsabilité de ses représentants légaux et de la structure qui l'accueille. Le chef d'établissement n'engage pas sa responsabilité. Les chambres consulaires apportent leur appui à l'organisation de ces périodes. La convention est tripartite ; elle définit les conditions d'accueil des jeunes en milieu professionnel entre le responsable de l'entreprise ou l'organisme d'accueil, les responsables légaux et le jeune. Elle précise notamment les objectifs en lien avec l'accompagnement à l'orientation, les modalités d'organisation (calendrier, horaires, conditions d'encadrement, etc.). Elle doit prévoir également toutes les clauses nécessaires pour assurer la sécurité des jeunes et les modalités de souscription d'une assurance par les deux parties.

○ **Durant le temps scolaire**

Une journée par an maximum, à la demande de l'élève et sous réserve de l'accord du chef d'établissement. Les conditions d'accueil des élèves en milieu professionnel sont définies dans une convention passée entre le chef d'établissement d'enseignement, le responsable de l'entreprise ou l'organisme d'accueil, les responsables légaux et l'élève. La convention de la période d'observation en milieu professionnel peut prendre la même forme que celle de la séquence d'observation.